

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical
19/12/2020 – GERBEVILLER

Merci à la commune de Gerbéviller

Quorum : 37

Appel : 45 présents + 5 pouvoirs

Excusés sans donner pouvoir : 6

Délibération n°2020-44

DESIGNATION : SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération n°2020-45

**APPROBATION DU
RAPPORT DE GESTION SPL XDEMAT
EXERCICE 2019**

Délibération n°2020-46

**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
RELATIVE AU CHOIX DES MODES DE
GESTION A COMPTER DU
01/01/2022**

RAPPEL 1^{er} principe

PRODUCTION = MARCHES PUBLICS DE
PRESTATIONS DE SERVICE (Régie)

- protection de la ressource
- prélèvement (puits et forage)
- traitement (Virecourt et Rozelieures)
- refoulement usine – réservoir de tête
- réservoir de tête de Saint-Germain

RAPPEL 2ème principe

DISTRIBUTION = CONTRAT GLOBAL
DELEGATION (CONTRAT DE CONCESSION)

- adduction
- stockage
- distribution
- relation abonné (relève - facturation)

RAPPEL 3ème principe

TRAVAUX NEUFS = MARCHES PUBLICS

- renouvellement et extensions réseau
- sectorisation – stabilisation réseau
- réservoirs (sécurité, appareillage, fontainerie)

Délibération n°2020-46

RAPPEL 4ème principe

Choix pour la période 2022-2024

Prévoir possibilité de petits avenants de prolongation des contrats en cas de besoin

Délibération n°2020-46

■ Les grands principes de ces différents modes de gestion

■ Gestion internalisée

- **Régie « directe »** : dans ce cas, c'est le syndicat qui assure directement la gestion du service de l'eau.
- **Régie avec prestation(s) de services** : dans ce cas, c'est le syndicat qui assure la plus grande part de la gestion du service de l'eau, mais en confie une partie à une(des) entreprise(s) spécialisée(s) contre rémunération forfaitaire à l'acte.
- **Régie avec contrat de gérance** : dans ce cas, c'est le syndicat qui finance et réalise les équipements mais il en confie l'exploitation à une entreprise spécialisée. Le syndicat se rémunère avec le produit des factures et reverse un forfait au gérant.

■ Gestion externalisée

- **La Concession de travaux et d'exploitation** : le délégataire (concessionnaire du service) finance le matériel, réalise les équipements nécessaires et exploite et entretient ces équipements pour le compte du syndicat, sur une durée définie au préalable. En contrepartie, il se rémunère sur les investissements et l'exploitation.
- **La Concession d'exploitation/service** (anciennement DSP de type Affermage) : le syndicat finance et réalise les équipements, mais en délègue l'exploitation et l'entretien à une entreprise privée qui se rémunère directement auprès des usagers.
- **La régie intéressée** : l'entreprise (régisseur) est rémunérée par le syndicat en fonction des résultats sous forme d'une prime de gestion ou d'une participation aux bénéfices réalisés.

PRECISION du 1^{er} principe

PRODUCTION = MARCHES PUBLICS DE
PRESTATIONS DE SERVICE (Régie) :

- **Prestations multiples** (marché alloti)

ou

- **Prestation unique** : gérance

PRECISION du 2ème principe

DISTRIBUTION = CONTRAT GLOBAL

DELEGATION (CONTRAT DE CONCESSION)

- concession de service de type « affermage »
ou
- concession de service de type « régie intéressée »

ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

- MARCHES PUBLICS (ex : prestation de service)
- PROCEDURE FORMALISEE (+ de 428 k€)
- MARCHE « PRODUCTION » : oui
- 4 réunions en 2021

ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

- **Articles L.1414-2 et L. 1414-5 du CGCT**
- **SCRUTIN DE LISTE : 5 titulaires et 5 suppléants**
- **PROPORTIONNELLE : un seul tour**
- **PLUS FORT RESTE : 2 phases**

Délibération n°2020-47

ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

RAPPEL DELIBERATION DU 03/10/2020 :

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et affichage le 08/10/2020

... sans panachage ni vote préférentiel. En application des dispositions de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au comité syndical de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de ces membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L.1411-5 et D.1411-5,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir,

FIXE les conditions de dépôt des listes pour les élections des membres de la CAO et de la CDSP suivantes : les listes devront être remises au président le jour de l'élection, avant le début de la séance.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

ELECTION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
Liste « COTTEL »

Titulaires

COTTEL Vincent
TREVILLOT Xavier
MARQUIS Noël
PETIT Jean-Marie
GRAVIER Michel

Suppléants

HUSSON Gérard
HERIAT Alain
LARIQUE Benoît
AUBRY Jacques
GEOFFROY Patrice

Délibération n°2020-47

ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Une seule liste reçue

Obtient 55 suffrages sur 55 :

est élue la liste « COTTEL »

ELECTION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- DSP = concession de service (L.1411-1 du CGCT)
- « DISTRIBUTION » : oui
- 4 réunions en 2021

ELECTION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- Article L. 1414-5 du CGCT
- SCRUTIN DE LISTE : 5 titulaires et 5 suppléants
- PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

Délibération n°2020-48

**ELECTION
COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

RAPPEL DELIBERATION DU 03/10/2020

ELECTION CDSP
Liste « HUSSON »

Titulaires

HUSSON Gérard

AUBRY Jacques

HERIAT Alain

GEOFFROY Patrice

TREVILLOT Xavier

Suppléants

MARQUIS Noël

PETIT Jean-Marie

COTTEL Vincent

GRAVIER Michel

LARIQUE Benoît

Délibération n°2020-48

**ELECTION
COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

Une seule liste reçue

Obtient 55 suffrages sur 55 :

est élue la liste « HUSSON »

Délibération n°2020-49

DELIBERATION DE PRINCIPE

ORIENTATIONS 2021-2025

Proposition du Président et du Bureau

2021-2025

**on ne peut pas tout faire
mais on ne peut pas
ne rien faire**

1. Volet « gestion patrimoniale »

2. Volet « amélioration du service »

1. Volet « gestion patrimoniale »

- **Terminé** : branchements plomb
- **Engagé** : nouvelle usine
- **A prévoir** : renouvellement réseau

Délibération n°2020-49

on ne peut pas ne rien faire

- Taux de renouvellement = 0,08% (170 m/an)
- 1275 ans pour renouveler 214 kms
- Durée de vie cana = 100 ans maxi
- Age du réseau : 40 à 70 ans
- Fuites et casses = volumes perdus = coûts

on peut faire

Opportunités financières :

- aides « plan de relance »
- aides « 1^{er} programme »
- taux d'intérêts très bas

Délibération n°2020-49

mais pas tout faire

Contraintes et limites :

- programmation - priorisation
- prix abonné constant
- gestion dette et trésorerie

Orientations « gestion patrimoniale » :

- Etude diagnostic globale + équipement
- Schéma de distribution (obligatoire depuis 2014)
- Schéma directeur de travaux
- Tranche de renouvellement prioritaire
« plan de relance »
- Programme pluriannuel « impact des projets communaux »

Délibération n°2020-49

Orientations « gestion patrimoniale » :

	AEP des communes = autofinancement maxi sans emprunt	Etude diagnostic + équipement = autofinancement du reste à charge sans emprunt	Annuités d'emprunt maxi renouvellement "plan de relance" sur 25 ans	Annuités d'emprunt maxi travaux "schéma directeur" sur 25 ans
2021	50 000 €	85 000 €	40 000 €	
2022	50 000 €		40 000 €	
2023	50 000 €		40 000 €	
2024	50 000 €		40 000 €	60 000 €
2025	50 000 €		40 000 €	60 000 €

2. Volet « amélioration du service »

Orientations « amélioration du service » :

1. Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux :

- V0 : 2021 / interne / ARS GRAND EST
- V1 : à p. 2022 / 2 exploitants associés
- V2 : après étude diag. globale

Orientations « amélioration du service » :

2. Lignes directrices de gestion RH

- emploi technique partagé
- emploi permanent administratif

Délibération n°2020-50

AJUSTEMENT AP/CP « usine de Virecourt »

	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
	(HT)	(HT)	(HT)	
2019	2 044 800 €	1 500 000 €	220 000 €	3 764 800 €
13/06/2020	2 044 800 €	1 603 526 €	220 000 €	3 868 326 €
19/12/2020	640 000 €	3 077 129 €	220 000 €	3 937 129 €

Délibération n°2020-51

DM n°2 – budget principal 2020

Délibération n°2020-51

DM n°2 – budget principal 2020

SECTION D'EXPLOITATION

	DM2 2020	BP 2021
Total dépenses N + RAR N-1	535 845 €	516 824 €
Recettes N	558 928 €	560 523 €
Excédent d'exploitation N-1 reporté	125 757 €	140 000 €
Total recettes N	684 685 €	700 523 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser N-1	52 345 €	- €
Dépenses N	331 029 €	1 801 210 €
Total dépenses N	383 374 €	1 801 210 €
Recettes N + RAR N-1	335 676 €	1 570 572 €
Excédents reportés	204 286 €	250 000 €
Total recettes N	539 962 €	1 820 572 €

Délibération n°2020-52

DM n°2 – budget régie 2020

SECTION D'EXPLOITATION

	DM2 2020	BP 2021
Total dépenses N	47 242 €	69 585 €
Recettes N	248 304 €	248 000 €
Excédent d'exploitation N-1 reporté	0 €	140 000 €
Total recettes N	248 304 €	388 000 €

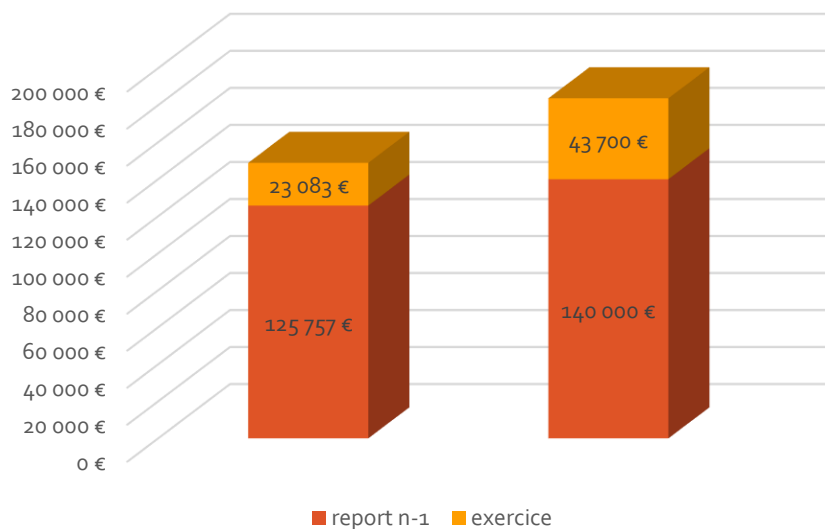
SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser N-1	- €	- €
Dépenses N	696 700 €	3 186 879 €
Total dépenses N	696 700 €	3 186 879 €
Recettes N	1 611 234 €	2 281 224 €
Excédents cumulés	0 €	914 534 €
Total recettes N	1 611 234 €	3 195 758 €

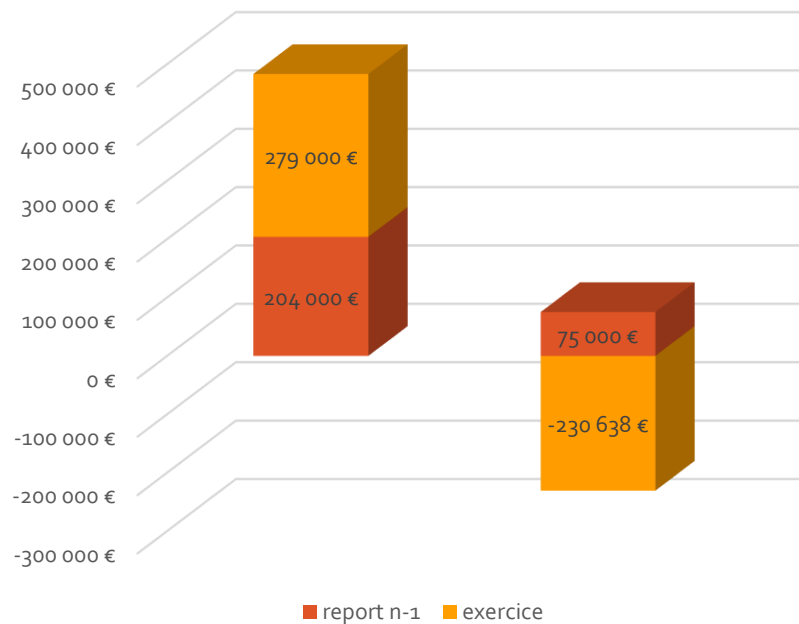
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Comparaison 2020 et 2021 – budget du syndicat

exploitation



Investissement



ADOPTION DES TARIFS SYNDICAT (surtaxe)

Du 01/01 au 30/06/2021 :
pas de changement

Du 01/07 au 31/12/2021 :
refonte tarifaire à adopter

ADOPTION DES TARIFS REGIE

Du 01/01 au 31/12/2021 :
pas de changement

BP 2022 :
refonte tarifaire à adopter

Délibération n°2020-55

BP – budget principal 2021

SECTION D'EXPLOITATION

	DM2 2020	BP 2021
Total dépenses N + RAR N-1	535 845 €	516 824 €
Recettes N	558 928 €	560 523 €
Excédent d'exploitation N-1 reporté	125 757 €	140 000 €
Total recettes N	684 685 €	700 523 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser N-1	52 345 €	- €
Dépenses N	331 029 €	1 801 210 €
Total dépenses N	383 374 €	1 801 210 €
Recettes N + RAR N-1	335 676 €	1 570 572 €
Excédents reportés	204 286 €	250 000 €
Total recettes N	539 962 €	1 820 572 €

Délibération n°2020-56

BP – budget régie 2021

SECTION D'EXPLOITATION

	DM2 2020	BP 2021
Total dépenses N	47 242 €	69 585 €
Recettes N	248 304 €	248 000 €
Excédent d'exploitation N-1 reporté	0 €	140 000 €
Total recettes N	248 304 €	388 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser N-1	- €	- €
Dépenses N	696 700 €	3 186 879 €
Total dépenses N	696 700 €	3 186 879 €
Recettes N	1 611 234 €	2 281 224 €
Excédents cumulés	0 €	914 534 €
Total recettes N	1 611 234 €	3 195 758 €

Questions diverses :

Sécurisation Xermaménil : la commune envisage de conclure une convention avec le syndicat. Elle serait reliée au réseau à Lamath.

Sécurisation Vallées de Moselle et de Meurthe : le nouveau président du SIE de Blainville Damelevières (syndicat mandataire) se donne pour objectif de finaliser le plan fin 2021.

Prochaines réunions :

Samedi 27 mars 2021

(COMPTE ADMINISTRATIF 2020, TARIFS, BUDGET SUPPLEMENTAIRE)

Samedi 19 juin 2021

(RAD 2020 ...)

MERCI

Joyeuses fêtes

a tous....